

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 août 2024

Délibération n°2024/058

L'an deux mille vingt-quatre, le douze août à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

*Étaient présents* : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LÉGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Élodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE

*Étaient absents* : MM Damien BLANC (pouvoir donné à Roland DRAVET), Serge GAUDET et Franck ROCHE

Convocation du : 02 août 2024 - Affichage du : 02 août 2024

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 8/ Conseillers représentés : 1

Mme Élodie POZIN-ROUX a été élue secrétaire de séance.

SOUS-PRÉFECTURE  
D'ALBERTVILLE

20 AOÛT 2024

RÉCÉPISSÉ

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ASSOCIATION SYLV'ACCTES  
TRAVAUX FORESTIERS**

Monsieur le Maire informe que Sylv'ACCTES est une association reconnue d'intérêt général, créée en 2005 par 3 membres fondateurs : la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Banque Neuflyze OBC.

Cette association agit comme une interface de financement entre des financeurs (entreprises, collectivités, particuliers...) qui souhaitent améliorer leur empreinte sur le climat et l'environnement, et des forestiers désireux de s'engager dans une démarche de gestion durable de leurs forêts avec des travaux forestiers ayant fait preuve de leurs qualités climatiques, économiques, environnementales et sociétales.

Une forêt bien gérée capte plus de carbone. Sylv'Acctes permet de financer des itinéraires de gestion sylvicoles (travaux forestiers) relevant de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts (CO2, biodiversité, paysages, eau...).

Les bénéficiaires des aides Sylv'Acctes sont les propriétaires forestiers : propriétaires publics (communes par exemple) et privés, ainsi que leur structure de regroupement, pourvus d'un document de gestion durable (aménagement forestier, plan simple de gestion) engagés dans un programme de certification de la gestion forestière (PEFC ou FSC).

Le taux d'aides applicable sur les montants hors taxe des travaux forestiers est de 50% en forêt publique et 70% en forêt privée.

Monsieur le Maire présente le projet engagé avec l'ONF pour des travaux forestiers pour l'année 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE les travaux forestiers présentés par l'ONF (travaux divers dans les peuplements, travaux de nettoyage dans des zones de régénération).

MANDATE Monsieur le Maire pour déposer une demande de subvention auprès de l'association SYLV'ACCTES pour un montant de 7 309.70 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 20 AOUT 2024*

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Roland DRAVET



SOUS-PRÉFECTURE  
D'ALBERTVILLE

20 AOUT 2024

RÉCÉPISSÉ

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.